

COMPTE-RENDU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE/MONTSOURIS 18 DÉCEMBRE 2023

• Les concertations citoyennes proposées

Un sondage à renseigner jusque fin février 2024 est à retrouver sur l'appli *Achères et Vous* sur la mise à disposition par la Communauté Urbaine de **vélos ou de trottinettes**. Un système de location qui, en téléchargeant l'application appropriée, vous permettra de les louer d'un point à un autre de la ville sur les emplacements réservés à cet effet.

Le projet d'implantation d'un parc dédié aux énergies renouvelables est présenté sur le site de la ville. La zone de la Grande Arche présente des parcelles de terrain non constructibles au titre du PLUi. Elles seraient, par contre, éligibles par la loi du 10.03.2023 pour accueillir le projet d'une ferme photovoltaïque. Achères deviendrait un exemple en matière de collectivité engagée pour les énergies renouvelables.

En effet, dans ce contexte de crise énergétique qui frappe la France comme l'Europe, il est essentiel d'amplifier notre indépendance en favorisant les alternatives afin de diminuer notre dépendance à l'exportation de produits énergétiques. Un tel projet, s'il était retenu, pourrait être opérationnel en 5 ans pour une durée d'une vingtaine d'années tout en générant des profits pour la ville. Si, à son terme, la ville décidait de dénoncer le contrat, l'espace occupé serait libéré pour une autre utilisation.

En attendant, autre avantage, occuper l'espace éviterait les arrivées sauvages !

Le 1^{er} décembre à l'Espace Boris-Vian lors d'une réunion publique, **le projet de limitation de la vitesse à 30km/h** afin de l'uniformiser dans la ville a été dévoilé. L'harmonisation de la vitesse permettra également de dépolluer visuellement la ville en supprimant les panneaux de limitation de vitesse. Le partage de la rue entre piétons, vélos et véhicules motorisés sera amélioré.

Dans la même démarche, la mise en place de voies douces entre les écoles et les 3 gares équipées de boxes à vélos sécurisés a été proposée.

En marge de ces présentations, nous avons échangé sur la **vidéo-verbalisation**, le **stationnement**, la **législation du code de la route**, la **rénovation de la place de l'église**, l'**attractivité des commerces**, le **tram 13** et d'autres projets en réflexion .

• La séquence "La Parole aux habitants" aurait permis d'échanger avec le Maire mais ce fut le chaos !

Vous étiez nombreux pour nous interpellier sur le projet d'implantation d'une unité de décarbonatation par Suez sur sa propriété du quartier Montsouris ! Vous vous êtes constitués en association, vous avez donc pu rencontrer les partenaires de ce projet d'implantation et avoir toutes les informations nécessaires afin de les partager et de débattre.

Vous auriez pu avoir l'opportunité de vous exprimer, au lieu de cela, vous vous êtes interpellés sans vous écouter jusqu'à tenir des propos virulents, indignes, irrespectueux envers la fonction des élues présentes, voire pire, mettre en doute l'intégrité de M. le Maire dans ses fonctions.

La séance fut donc levée sans pouvoir poursuivre l'ordre du jour prévu !

Nous le regrettons pour ceux qui viennent échanger, s'informer, partager des informations, des suggestions.

Les atouts des conseils de quartier



• Une cohésion sociale améliorée



• Un ancrage des projets municipaux dans la durée



• Un processus de décisions accéléré et conforté



• Une qualité de l'action publique améliorée



• Un exercice de la démocratie renouvelé



• Une éco-citoyenneté favorisée